

01/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2022****Présents :**

Sarah BONVALET-YOUNES, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Golvine DE ROCHAMBEAU, Jérôme SGARD, Grégoire ÉTRILLARD, Emiliano GROSSMAN, Pauline LEBARON, Paul VIGNAT.

**Absents ou excusés :**

Mario DEL PERO (procuration à M. GROSSMAN), Guillaume FARDE (procuration à M. CHARPENTIER), Théo GAUDY, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Ann-Sophie SCHOEPFEL.

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Florent BONAVENTURE	Directeur exécutif de l'EMI
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I. Point d'information relatif à la rentrée de printemps et avis sur l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour le semestre de printemps 2021-2022 2

II. Point d'information relatif au changement d'intitulé du master « Innovation et transformation numérique » en master « Innovation, design et créativité »

III. Calendrier électoral des instances de l'IEP

IV. Validation des conventions annuelles 2021-2022 des associations permanentes

V. Reconnaissance des associations étudiantes

VI. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 10 janvier 2022

VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 6 décembre 2021

VIII. Échange d'informations sur des questions diverses

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

*La séance est ouverte à 8 heures 34 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA par visioconférence.*

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Bonjour à toutes et tous. Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais d'abord vous souhaiter une bonne année. Je vous souhaite le meilleur bien sûr à titre académique ou professionnel, mais avant tout personnel. Et, j'espère que l'année sera pleine de réussites pour vous. Puisqu'on commence toujours l'année avec de bonnes résolutions, je voulais annoncer le retour de la lettre du CVEF. N'hésitez pas à réfléchir à vos contributions pour bien commencer l'année au sein de notre Conseil. Je ne sais pas, Raphaël, si tu souhaites dire quelques mots.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci, Mariana. Je ne vais pas être long non plus. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année. On a connu quelques mois particulièrement agités en 2021. Peut-être peut-on souhaiter un peu plus de calme en 2022 ? Du moins, pas autant d'aventures ou en tout cas pas les mêmes pour notre institution. Aujourd'hui, une nouvelle page commence avec pas mal de bonnes choses. Je pense qu'on y reviendra d'ailleurs au cours de ce Conseil. Je suis ravi de me dire que l'on pourra en vivre et en écrire certaines ensemble.

## **I. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE DE PRINTEMPS ET AVIS SUR L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2021-2022**

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Sans plus tarder, on va aborder le premier point de l'ordre du jour relatif à la rentrée et à l'adaptation temporaire du règlement de la scolarité. Je vous laisse la parole, Mme DUBOIS-MONKACHI.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup, Mariana. Bien sûr, avant de vous présenter les éléments de la rentrée, je souhaiterais également adresser à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année encore très singulière. Espérons qu'elle sache se montrer à la hauteur de nos espérances, et qu'elle amorce une sortie définitive de cette crise sanitaire qui n'a que trop duré. Comme vous le savez, la rentrée du semestre de printemps fera la part belle au présentiel sans jauge, dans les mêmes conditions qu'au semestre précédent, avec cependant quelques améliorations qui ont été nourries à la fois par l'expérience des derniers semestres, et plus précisément du semestre précédent. La première amélioration concerne les espaces et les conditions d'études. Il a été prévu que tous les cours et même ceux qui demeurent en ligne ou ceux qui devront se tenir en ligne exceptionnellement puissent se dérouler dans une salle de cours. Cela veut dire que tous les cours se sont vus assigner une salle pour faciliter le suivi du cours à distance programmé entre deux cours en présentiel. Cela n'était pas possible au semestre précédent. Cela le devient grâce notamment à notre nouveau campus du 1 rue Saint-Thomas, en ce qu'il libère de grandes capacités d'accueil du 13 rue de l'Université, et offre de nouvelles salles de cours. Je vous rappelle, bien sûr, que c'est dans ce nouveau campus que Sciences Po fera sa rentrée, avec une très forte amélioration des conditions d'études et d'expérience étudiante, comme cela vous a été présenté par la directrice de l'immobilier, Emmanuelle DUBRANA-LETY, lors du précédent CVEF. Le directeur de la vie de campus pourra vous en dire sur la journée de visite du 1 rue Saint-Thomas organisée en primeur pour les étudiants samedi prochain. Et, vous avez dû, par ailleurs, toutes et tous être invités à l'inauguration officielle du campus qui aura lieu le 28 janvier prochain.

La deuxième amélioration concerne l'assiduité même si cela peut paraître contre-intuitif. Ainsi, il a été prévu lors du prochain CI de faire voter la réactivation du système de défaillance : article 5 du règlement

de scolarité, après avis de votre assemblée ce matin. Système qui alerte les étudiants et les équipes pédagogiques après deux absences dans un même enseignement. Ce retour qui a été fortement demandé par les enseignants nous semble important pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il permet de ne pas attendre la fin du semestre pour identifier les étudiants en difficulté. Le contexte de crise qui s'est installé depuis deux ans n'est pas neutre pour le suivi des étudiants en difficulté de plus en plus nombreux, et qui ont besoin de repères pour reprendre pied avec leur réalité scolaire. La mission de suivi et d'accompagnement s'est transformée et amplifiée, et nécessite un véritable encadrement. C'est donc comme un élément d'accompagnement que ce système doit être apprécié et non plus comme une sanction. Pour traiter en ce moment des situations de décrochage scolaire, je me suis bien rendue compte de l'importance d'avoir dès le début du semestre ces informations sur l'assiduité, et la manière dont elles aident à mieux accompagner les étudiants. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les étudiants qui seraient en ce début de semestre empêchés d'être sur site, nous souhaitons établir une zone de tolérance de deux semaines avant le déclenchement du système de défaillance qui se ferait donc à partir de la semaine 3. Cela bien sûr ne fonctionnera que si les enseignants assurent le suivi de l'assiduité au fil des semaines, et nous leur demanderons explicitement.

La troisième amélioration concerne les étudiants de troisième année dont vous le savez la moitié de la cohorte, près de 750 étudiants, sont de retour à Sciences Po après un semestre à l'international. Le Collège a veillé à organiser les cours pour que la synchronie soit le moins présente possible, et que les cours puissent être suivis en direct. Enfin, la dernière amélioration est davantage un renforcement et concerne la sécurité sanitaire telle qu'elle sera assurée à l'intérieur des différents sites, via la mise en place de mesures d'aération des espaces pour laquelle on sait avec le port du masque que c'est la meilleure des précautions. Il sera demandé aux délégués de classe et aux enseignants de participer à l'aération des espaces, notamment des petites et moyennes salles de cours, au minimum cinq minutes chaque heure. Cela voudra aussi dire, en hiver vu les températures, qu'il fera froid dans les salles. L'information sur les règles d'isolement en cas de positivité à la Covid ou dans les situations de cas a été mise à jour sur le site Web de Sciences Po. La présentation des futurs désormais passe vaccinaux se fera de la même manière que lors du semestre précédent, notamment pour les événements qui accueillent plus de 50 personnes, ouverts à l'extérieur. La restauration ne sera pas possible en dehors des espaces réservés à cet effet que sont les cafétérias. Une signalétique, des messages audios, adaptés, rappelleront ces obligations. Et, nous espérons, comme pour le premier semestre, pouvoir compter sur la responsabilité de toutes et tous pour respecter ces consignes qui nous permettront, nous l'espérons, de déployer un semestre d'enseignements, d'activités sportives et culturelles, d'événements dans le contexte politique de la présidentielle et des législatives en présentiel. Et, des événements de célébration des 150 ans de notre institution. Par ailleurs, des créneaux sont réservés aux étudiants de Sciences Po pour la troisième dose sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, et dans d'autres structures pour les campus en région. Une information sur ces sujets sera diffusée dans la semaine aux étudiants. Des masques inclusifs seront également distribués aux personnes concernées : enseignants et étudiants. Enfin, je vous le disais, toutes les mesures sont à disposition des étudiants et des enseignants sur le site de Sciences Po. Voici les grandes lignes de la rentrée du semestre de printemps. Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

### **Pauline LEBARON**

Bonjour à toutes et à tous. Bonne année également à tout le monde. Du côté des élus UNEF, on est très préoccupé par les modifications de ce règlement sur la question de l'assiduité, sur la question de la défaillance plus précisément. Le timing interroge alors que la France est dans une phase quand même avec des contaminations particulièrement élevées. Entre les gens positifs, les cas contacts et les absences légitimes pour d'autres motifs, on risque très vite d'atteindre la défaillance. Et, le risque est très grand que l'on ait aussi des gens positifs et cas contact qui ne respectent pas leur isolement. Cela pose vraiment aussi question dans ce contexte pandémique, et se rendre en cours pour éviter la défaillance. Cela a aussi un impact sur le maintien d'un maximum de cours en présentiel à Sciences Po. En fait, on aimerait déjà savoir si l'administration a des éléments chiffrés qui indiquent clairement que l'assiduité a été en baisse lors du dernier semestre, que les situations de décrochage ont augmenté. Si c'est le cas, comment est-ce que le lien est fait avec la levée de la défaillance ? Dans le cadre d'une pandémie, on peut également s'attendre qu'il y ait davantage de gens malades, cas contacts ou d'absences. Ce sont les premières questions que l'on veut poser. Par ailleurs, on s'interroge sur la part de cours en distanciel. Vous avez

évoqué des cours en distanciel. On pense qu'il faut maintenir au maximum la continuité des cours en présentiel. Donc, on voulait en savoir un petit plus sur la part prévue en distanciel pour la suite.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Ma question était un peu plus de portée générale et la conclusion de Mme DUBOIS-MONKACHI nous y invitait. Cette année marque les 150 ans de Sciences, et le nouveau directeur a justement fait paraître en fin de semaine dernière un communiqué de presse avec ses quatre priorités pour les 150 ans, et sa première année de mandat, à savoir le bien-être étudiant, l'ouverture dans l'excellence, l'engagement pour la Cité et une Recherche digne de rang mondial. Évidemment, sans rentrer plus fortement dans les détails, peut-être lui-même aura-t-il l'occasion de venir s'exprimer devant nous pour développer ses priorités ? Je souhaitais l'interroger justement sur le sens et l'incarnation qui seront faits de ces quatre priorités dans ce premier semestre, à la rentrée et dans l'année qui vient.

### **Kévin COHEN**

Tout d'abord, bonne année à toutes et tous. Est-ce que lorsque nous sommes cas contact voire positif, mais en isolement, l'hybridité peut-elle être demandée ? Auquel cas, nous ne serions pas absents et l'on pourrait suivre le cours en distanciel malgré la levée de défaillance.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je voulais me joindre aux remarques de Mme LEBARON et peut-être aussi relever l'inquiétude qui est celle, je pense, des étudiants internationaux plus que celle des étudiants français. J'ai moi-même au sein de mon Master où il y a beaucoup d'internationaux et beaucoup de retours d'étudiants inquiets vis-à-vis du nombre de cas Covid. Ils trouvent qu'il n'y a pas eu assez d'informations relativement au nombre de cas positifs, de la manière d'agir dans le cas où il y aurait des cas contacts ou même positifs au sein d'un même cours. Je sais qu'il y a eu des problèmes au niveau du signalement. Est-ce que des mesures sont prévues pour motiver les étudiants à se signaler, et cela notamment aussi, je pense, dans le cadre de prépas où j'ai eu des échos sur le fait que des étudiants ne voulaient pas dire qu'ils étaient positifs pour que la prépa ne soit pas fermée ?

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup. À vrai dire, je m'attendais à vos questions et notamment celles de Pauline et de Kévin. Comme je vous le disais, la remise en place du système de défaillance peut paraître totalement contre-intuitive vu le contexte national. En revanche, les choses évoluent. On en a eu des échos ce matin aux informations puisqu'il semblerait que la pandémie commence à suivre une tendance baissière ces prochains jours. Première chose. Deuxième chose. Bien entendu, et j'aurais dû le dire plus précisément, si le contexte sanitaire devait évoluer dans un sens plus accentué, et ne plus suivre cette tendance qui s'annonce depuis quelques jours — en réalité depuis la semaine dernière — nous serions en mesure de désactiver ce système de défaillance. Et, la chose sur laquelle je voudrais insister, c'est que ce n'est pas un objet de contrôle, mais vraiment d'accompagnement des étudiants. Nous avons parmi nous des responsables pédagogiques et des directeurs d'écoles, mais aussi des enseignants, qui pourront témoigner de l'importance de ce système de défaillance qui est très facilement accessible aux équipes. C'est un moyen de savoir en un clic quels sont les étudiants défaillants afin de les suivre en début de semestre afin d'éviter des situations de décrochage. C'est un peu tôt pour dire le nombre. Comment vous le savez, les examens ont eu lieu avant les congés. Les enseignants sont en train d'effectuer les corrections qui ont dû être remises à la fin de la semaine dernière. Le temps que nous analysions ces sujets, et précisément du fait de l'absence de la défaillance, cela prendra un tout petit plus de temps. Mais, lors du prochain CVEF, je pense que nous aurons des chiffres un peu plus précis. Mais, la réalité hors des chiffres, c'est que j'ai reçu depuis la rentrée des étudiants qui sont en situation de décrochage important, qui ont été victimes de la crise de la Covid, pas forcément de la pathologie, mais qui ont été victimes des impacts de cette crise. Ils se sont trouvés complètement dépassés par la situation. On doit à la fin d'un semestre voire d'une année et demie les réintégrer dans une scolarité avec les difficultés de niveaux que cela peut poser. J'aimerais donc vraiment insister sur le fait que c'est une mesure

d'accompagnement, qu'elle ne viendra pas sanctionner les étudiants qui ne seront pas en capacité d'être en cours. Mais, ce sera un moyen comme nous l'avons fait lors du confinement en mars 2020 où, rappelez-vous, les équipes pédagogiques étaient en communication très régulière avec les étudiants pour éviter les situations de décrochage. Donc, nous restons dans cette même philosophie d'accompagnement.

Concernant les étudiants internationaux, mais aussi par rapport à la situation nationale et l'évolution de la pandémie, vous avez remarqué que le calendrier de la scolarité de Sciences Po est plutôt – par hasard bien sûr- congruent avec l'évolution de la pandémie, ce qui n'est pas le cas du calendrier d'autres établissements qui ont commencé les cours, voire les examens, au début du mois de janvier. A Sciences Po, comme vous le savez, les cours commencent réellement la semaine prochaine, le 24 janvier. Cette semaine, quelques événements ont lieu autour de la prérentrée. Cela sera aussi un moyen de voir la manière dont cette rentrée s'effectue un petit plus massivement cette semaine que les deux semestres précédents où il y avait simplement des cours de prépas. Et, on pourra ajuster la situation et cette activation de la défaillance si nécessaire.

Est-ce que nous avons des chiffres concernant les déclarations ? Non puisque les étudiants ne sont pas rentrés pour la plupart d'entre eux. Au semestre dernier, nous avons annoncé quelques chiffres globaux qui étaient certainement sous-évalués parce que nous pensons qu'il y a certains étudiants effectivement qui ne déclarent pas. Mais, nous espérons, et c'est le sens aussi de cette mesure, que la responsabilisation — nous y croyons — des étudiants est importante, vu les indicateurs sur le taux de vaccination des jeunes en Île-de-France et sur nos campus en région, et les mesures que nous mettrons à disposition des étudiants pour avoir accès à la troisième dose — que cela nous permettra de maintenir une situation de présentiel le plus possible. Concernant le présentiel, il est majoritaire. Nous sommes dans une situation similaire à celle du semestre dernier. Nous avons à peu près 5% de cours en distanciel. Cela concerne essentiellement les cours de PSIA, certains cours de PSIA. Vous le disiez, Pauline, l'important est de maintenir les cours en présentiel. C'est ce que nous avons fait et c'est pour ça que nous essayons d'accompagner cette situation avec toutes les mesures, et notamment cette mesure du retour de la défaillance. Mais, nous souhaiterions que le distanciel soit utilisé de manière positive pour palier des situations précisément d'indisponibilité d'enseignants qui seraient positifs, mais asymptomatiques. Ils pourraient faire un cours à distance plutôt que de supprimer un cours ou de le reporter à la semaine juste avant les examens de rattrapage/révisions qui est généralement surchargée. Donc, beaucoup de présentiel. Quelques cours sont identifiés en distanciel. Une possibilité de suivre les cours dans les salles de cours, et cette licence d'utiliser cette modalité d'enseignement à distance pour palier des situations d'absences des enseignants.

Concernant les étudiants, est-ce qu'ils auront accès à l'hybridité ? Pendant cette période des deux semaines qui est une zone précisément mise en place pour les étudiants internationaux. Pour information, nous avons 700 étudiants en échange qui nous rejoignent ce semestre. Et, comme le semestre précédent, nous souhaitons faciliter leur arrivée en France, notamment s'ils sont contraints parce que venant de zones en difficulté, notamment la zone rouge d'Afrique Australe, pour leur permettre de faire leur période d'isolement dans des conditions qui ne viennent pas pénaliser leurs accès aux cours. Donc, pendant cette période, l'hybridité sera possible dans la mesure où elle sera nécessaire. En revanche, une fois ces deux semaines passées, c'est-à-dire à partir de la troisième semaine qui correspondra donc à la réactivation de la défaillance, nous considérons que c'est le droit commun qui s'appliquera si des étudiants sont malades, positifs à la Covid, sachant que le protocole concernant les cas contacts, mais vous devez le savoir, a évolué. Les cas contacts vaccinés ne doivent plus s'isoler. C'est un pari que nous faisons quelque part sur la capacité de nos étudiants à respecter les règles et le nouveau protocole qui ont été allégés, l'évolution de la situation en France, et des modalités d'adaptation qui sont mises en place de manière précise. Et, elles pourront évoluer si nous nous rendons compte que beaucoup d'étudiants sont souffrants, positifs à la Covid, mais aussi des enseignants, et si la désorganisation s'installait. Nous aurons dès cette première semaine la possibilité de le mesurer.

Mariana, vous parliez de communication. Il y a eu une communication qui a été faite il y a à peine un mois, le 16 décembre. Une autre va être faite avant la rentrée, mais sans éléments nouveaux puisque nous n'avons de la part du ministère aucune information différente de celles que nous avons avant les

congés de fin d'année. Nous n'avons pas souhaité faire de communication avant d'avoir des éléments nouveaux à annoncer. Et, nous attendons précisément cette première semaine de prérentrée pour vérifier que notre dispositif fonctionne. Et, nous ferons une communication avant la rentrée, probablement mercredi ou jeudi prochain.

Concernant, M. le Président, votre question sur la conférence de presse du directeur, effectivement, comme vous le disiez, monsieur le directeur sera ravi de venir vous présenter ces quatre axes qui reprennent les éléments de son projet. Nous programmerons probablement lors du prochain CVEF une présence du directeur pour répondre à vos questions sur ces différents axes, sachant que certains, notamment le deuxième axe sur la conjugaison des exigences d'ouverture et d'excellence fait état des résultats de la campagne d'admission 2021 et notamment de la réforme. Et, pour les autres axes, il s'agit précisément de ce qu'il a porté dans son projet de candidature. Je vous remercie.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

En ce qui concerne la défaillance, notamment par rapport à l'accompagnement, on pense qu'avec un simple relevé d'assiduité l'on peut accompagner les étudiants. En fait, la défaillance est quelque chose qui concerne uniquement la validation. Ce n'est pas avec la défaillance que l'on aide finalement les étudiants à ne pas décrocher. On continue à s'opposer à ça et l'on a peur que des étudiants, en pratique, se fassent sanctionner à cause de la pandémie. Ensuite, c'est un autre sujet. Par rapport à la distribution de masques, vous avez parlé d'une distribution de masques inclusifs. Est-ce que vous pouvez déjà rappeler les personnes qui reçoivent ces masques ? Est-ce qu'en plus une distribution de masques FFP2 est prévue pour ce semestre ?

### **Emiliano GROSSMAN**

Je voulais juste donner une réaction en tant qu'enseignant. Je suis très en faveur du retour de la défaillance non pas que je ressente des abus massifs, mais c'est vrai que cela favorise une espèce d'ambiguïté parfois problématique dans la gestion des cours. Et, il y avait quelques cas rares qui abusaient un tout petit peu de cet état des choses. Pour répondre aux étudiants, ce n'était pas précisément ceux qui étaient dans les situations les plus difficiles qui avaient ce type de comportements un peu stratégiques. Dans ce sens, je suis pour. Après, je partage quand même l'inquiétude pour ces cas contacts, les gens qui sont en attente de troisième injection. Depuis hier, le pass sanitaire ne s'applique plus au-delà de six mois depuis la dernière injection. Et, deux semaines me semblent un peu serrées peut-être. Mais, c'est juste une inquiétude. Je ne voudrais pas que cela pénalise justement les étudiants dont vous parliez, les étudiants qui viennent de loin, qui sont parfois dans des situations administratives aussi un peu complexes parce qu'obtenir un visa dans les conditions actuelles est toujours difficile. De manière générale, j'y suis très favorable. Mais, je suis pour une mise en œuvre un peu plus flexible par rapport à ce que j'ai entendu, Mme DUBOIS-MONKACHI. Merci.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup, M. GROSSMAN. Concernant les étudiants internationaux, c'est notre préoccupation et nous nous sommes assurés notamment avec Campus France que les choses avaient évolué par rapport au semestre dernier. C'est le cas. Donc, le motif de déplacement pour des études est devenu un motif impérieux pour toutes les zones. Il reste très peu de zones de pays qui sont en zone rouge, notamment la zone rouge-écarlate, les pays d'Afrique Australe. J'en parlais tout à l'heure. Donc, deux semaines nous semblent à la fois conformes à la période d'isolement de dix jours maintenant pour les étudiants non vaccinés ou les étudiants vaccinés avec d'autres vaccins non reconnus par l'Union européenne. C'est pour ça que ce schéma... D'ailleurs, cela veut dire concrètement que l'assiduité de fait ne s'appliquera que sur huit semaines de cours. Cela veut dire que les étudiants auront de fait la possibilité d'avoir quatre absences qui ne seront pas sanctionnées par une défaillance, et non pas deux comme le cadre général le prévoit. Encore une fois, je voudrais rassurer les étudiants. Je pense que vous avez l'habitude des mesures prises par la Direction de la formation initiale. Ce sont des mesures de bienveillance et d'accompagnement. Comme le disait M. GROSSMAN, ce ne sont pas les étudiants qui en ont le plus besoin qui sont malades ou qui ont des problèmes personnels qui profitent de cette

situation. Mais, au-delà de cette situation qui nous a été remontée par les enseignants, et c'est beaucoup plus facile, je ne veux pas rentrer dans les détails techniques, mais pour les équipes et notamment les responsables pédagogiques autour de cet écran, aller chercher le nom des défaillants prend deux secondes. Vérifier les absences des étudiants est un peu plus compliqué. Donc, l'idée est vraiment d'avoir un suivi amélioré et ne pas être dans une logique de sanction. La plupart du temps, l'absentéisme scolaire — on le sait, ce n'est pas quelque chose de nouveau — cache des problématiques plus importantes de santé, des problèmes familiaux. C'est vraiment ce souci d'accompagnement. D'ailleurs, cela se retrouve actuellement par toute la littérature sur l'évolution des universités depuis la crise. Les nouvelles missions qui se sont développées pendant cette période de crise sont essentiellement autour de l'accompagnement et de la vie étudiante. C'est important de l'avoir en tête puisque Sciences Po a toujours été en avance sur ce sujet. Mais, la situation de crise a encore renforcé cette volonté d'accompagner pour éviter que ce soit les étudiants les plus en difficulté qui soient les premières victimes de cette situation compliquée totalement inédite.

Pour les étudiants internationaux, c'est pour eux que l'on a prévu ce sas de deux semaines. On verra très bien dès la première semaine la manière dont les choses se passent. Bien sûr, je vous ferai un retour lors du prochain CVEF avec j'espère des éléments, des indicateurs, un peu plus précis.

Concernant les masques inclusifs, ce sont des masques qui permettent aux étudiants malentendants de lire sur les lèvres. Ce sont des masques qui ont été distribués lors du précédent semestre aux enseignants qui enseignent à ces étudiants ainsi qu'aux étudiants concernés, mais aussi éventuellement à d'autres personnels de l'administration, notamment à la Direction de l'accueil et de l'accompagnement et auprès de la mission handicap. Y aura-t-il une distribution de masques FFP2 ? Ce n'est pas prévu. En tout cas, je n'ai aucune information sur ce sujet à ce jour. Vous savez qu'il y a des masques à disposition des étudiants qui auraient oublié de partir avec leur masque. Ils sont distribués dans les différents sites par les appariteurs en cas de besoin. Je pense avoir répondu à toutes les questions.

### **Florence DANTON**

Merci pour ces propositions qui nous paraissent, membres des équipes pédagogiques, tenir compte du contexte sanitaire qui est encore un peu incertain et pas totalement apaisé en ce moment, et qui permet un début de retour à la normale. Je vais dans le sens de ce que disait Mme DUBOIS-MONKACHI tout à l'heure. On a effectivement pensé qu'en l'absence de pointage des présences, et en l'absence de système où l'on répertorie celles-ci, il est difficile parfois d'assurer le suivi des étudiants. Donc, je pense que le retour à un système de notations des absences va nous permettre, responsables pédagogiques, de mieux encadrer et de mieux suivre les étudiants, et d'éviter les situations de décrochage ou ponctuellement d'absences qui ne sont pas identifiées. Je tenais juste à apporter un élément au début. D'après un rapide Benchmark que l'on a pu faire, il semblerait à Dauphine et Descartes que le système de défaillance existe toujours, et que le nombre d'absences tolérées soit de trois et non quatre. Quatre paraît effectivement déjà un chiffre assez large.

### **Jérôme SGARD**

C'est une remarque toujours sur les problèmes de santé pour les étudiants étrangers. Dans un cours à PSIA, c'était, je pense, en novembre, de manière tout à fait incidente, des étudiants m'ont dit qu'ils n'avaient toujours pas la carte vitale alors qu'ils étaient en France depuis au moins deux mois. Dans un contexte où ils pourraient avoir besoin, je voulais juste savoir si c'était juste trois ou quatre cas exceptionnels ou si c'est un problème récurrent. Mais, ça me paraissait quand même assez inquiétant.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup. Merci à Mme DANTON pour cette comparaison avec Dauphine et Descartes que je n'avais pas. Effectivement, s'il y a un retour de défaillance dans ces établissements, cela légitime d'autant plus notre priorité également. Concernant la carte vitale, c'est un vrai sujet, M. SGARD. Et, cela fait des années en fait que nous avons cette difficulté. Mais, la crise a permis une réflexion importante sur ce sujet, et normalement cette situation devrait évoluer positivement ce semestre. On le verra puisque Campus France et la CPAM, mais aussi la Direction internationale de la Caisse primaire

d'Assurance maladie, ont pris conscience de cette difficulté qui ne permet pas aux étudiants internationaux de bénéficier du tiers payant. Mais, ils peuvent avec l'attestation leur délivre la CPAM, puisqu'il y a un changement de réglementation depuis deux ans, prouver leur affiliation à la Sécurité sociale. Je vous rappelle par ailleurs que depuis la réforme l'ensemble des étudiants n'ont plus à payer la sécurité sociale (environ 200 euros/an) pour en bénéficier. Et, bien sûr, ils peuvent bénéficier des soins et se faire rembourser. La difficulté résulte du fait qu'ils ne peuvent pas bénéficier du tiers payant. Ils doivent donc avancer les frais pour les soins médicaux. Une information est faite régulièrement auprès de ces étudiants par le pôle santé, mais surtout par la Direction de l'accueil et de l'accompagnement qui organise chaque année un événement que l'on appelle *Meet the services* à destination des nouveaux étudiants, et notamment des étudiants internationaux, pour leur expliquer cela. La carte vitale est cependant délivrée très tardivement. Parfois, les étudiants passent deux ans en France et n'ont pas eu de carte vitale. Ce n'est pas un sujet mineur. Je crois que le plus important pour l'institution est de continuer à faire du lobbying auprès de la CPAM et de Campus France pour que ça se débloque, et ils en ont pris conscience. En tout cas, c'est indiqué comme une priorité. Et, surtout d'informer les étudiants que ça ne les empêche pas d'avoir accès au système de soins et notamment tout ce qui a trait à la vaccination. Là aussi, il y a eu une légende urbaine pendant quelques semaines qui est fautive disant que les étudiants étrangers ne pouvaient pas bénéficier — à l'époque, c'était des tests — de la vaccination maintenant. Il y a vraiment un effort de communication que nous faisons avec les équipes, mais que les étudiants internationaux doivent aussi entendre. Et, ils doivent aussi aller chercher l'information parce que souvent sur des sujets qui apparaissent mineurs et qui ne sont pas en lien avec les enseignements l'oreille des étudiants est beaucoup moins attentive.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Je pense que l'on peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des procurations, Mme GASMI ?

**Ismahane GASMI**

Oui, M. FARDE à M. CHARPENTIER et M. DEL PERO à M. GROSSMAN.

*Le Conseil donné un avis favorable sur l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité de l'Institut d'études politiques de Paris pour le semestre de printemps 2021-2022 (par 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions)*

**II. POINT D'INFORMATION RELATIF AU CHANGEMENT D'INTITULÉ DU MASTER « INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE » EN MASTER « INNOVATION, DESIGN ET CRÉATIVITÉ »**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Sur ce, on peut passer au deuxième point de l'ordre du jour relatif au changement d'intitulé du Master « Innovation, design et créativité ». Je vous donne la parole, Mme DUBOIS-MONKACHI et M. BONAVENTURE.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Je ne vais pas garder la parole. Je vais tout de suite la donner au directeur exécutif de l'EMI, Florent BONAVENTURE. Je vous rappelle le contexte. Une première proposition avait été faite et avait été adoptée par le CVEF. Elle n'a pas été adoptée par le CI. Donc, une autre proposition a été faite, mais pour des raisons de calendrier, elle est d'abord passée au CI, ce qui contrevient un petit peu à la réglementation. D'où ce nouveau passage avec le nouveau titre ce matin. M. BONAVENTURE, je vous en prie.



## Florent BONAVENTURE

Merci, Mme DUBOIS-MONKACHI. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi d'être ici devant vous pour présenter et expliquer le changement de nom de Master. Effectivement, comme le disait Mme DUBOIS-MONKACHI, on a été assez pressé par le temps puisque si l'on voulait que les étudiants qui postulaient cette année puissent rentrer dès l'année prochaine dans un Master avec un nom modifié, pour des raisons de clarté et de lisibilité envers tous les postulants, il fallait qu'on aille assez vite. Comme le CVEF avait voté une première proposition, on a examiné et lu les critiques qui avaient été faites dans ce Conseil, mais également au sein du Conseil de l'Institut. Avec la doyenne, Natacha VALLA, et avec également notre responsable pédagogique et notre responsable scientifique du Master, nous avons essayé de réfléchir à nouveau à un nom plus lisible, plus compréhensible et sans doute plus attractif. C'est pour ça que l'on propose désormais le nom d'« Innovation, Design et Créativité » à la place du Master qui s'appelait « Innovation et Transformation numérique ». Je vais vous expliquer en quelques mots les raisons. C'est ce que je crois Natacha VALLA avait fait lors de sa dernière présentation, mais globalement ce qu'il faut retenir tout d'abord, c'est le fait que l'intitulé même de « Transformation numérique », si je peux me permettre, fait un peu 2010. C'est déjà une notion passée puisque toutes les entreprises maintenant ont adopté la transformation numérique. Elle fait partie de l'essence même du monde de l'entreprise. En conséquence, l'idée d'avoir un nom qui met l'accent sur cette thématique n'est plus du tout différenciante comme elle pouvait l'être à la création du Master en 2018. Les choses évoluent très vite, vous le savez, dans le domaine de l'innovation à la fois en France, mais aussi dans le monde. Deuxième point : la doyenne de l'EMI a créé des cours communs pour l'ensemble de l'École autour des thématiques propres au data et au digital. Il s'agit de comprendre et de problématiser les mécanismes du digital, mais aussi d'appréhender une conception critique au sens large du terme des problématiques du data et du digital. Elles infusent tous les Masters de l'École puisque chaque étudiant doit prendre des cours au premier semestre, au deuxième semestre et au troisième semestre, donc en M1 et en M2, qui tournent autour de ces enjeux. Une bonne partie est assurée par des enseignants du Médialab. La troisième explication du changement de nom, c'est le manque de lisibilité du Master puisque finalement le titre « Innovation et Transformation numérique » reflétait mal ce qu'étudiait le Master qui est une introduction au Management de l'Innovation via des pratiques et des disciplines comme celles que l'on appelle le design. Ce n'est pas du design industriel. Ce n'est pas de la création de meubles. C'est du *strategic design*, c'est du *design thinking*. C'est finalement des sciences sociales utilisées pour penser et repenser l'innovation et la société. On voulait donc mettre en avant davantage cet aspect qui était déjà un point fondamental des enseignements du Master, mais qui n'était pas du tout visible dans le précédent intitulé. On a voulu changer de nom pour ces trois raisons, et finalement pour faire davantage concorder la réalité des cours, des enseignements et de l'insertion professionnelle avec le nom du Master. On a pris en compte ce qui avait été dit dans ce Conseil et dans le Conseil de l'Institut. Je ne sais pas si vous vous rappelez du précédent nom qui avait été proposé. C'était « Design, Création et Société ». Ces trois termes avaient été tous critiqués parfois fort justement. Le premier « Design » avait été critiqué puisque souvent il n'avait pas été compris. Il avait été associé en partie à du design industriel justement ce qu'il n'est pas. De la manière dont on l'enseigne à Sciences Po, ça le rapproche des sciences sociales et non pas de ce qui se fait, par exemple, dans des écoles d'art comme l'ENSCI ou comme STRATE. Le terme de « Société » avait été également critiqué par le Conseil de l'Institut cette fois-ci dans l'idée que tous nos masters à Sciences Po s'appuient sur les sciences sociales. De ce fait, ce terme était redondant. Enfin, le mot « Création » avait été aussi discuté, en particulier au CVEF, puisqu'il pouvait donner l'impression que ça nous rapprochait d'une école d'art. Et, associer design et création ensemble finalement nous rapprochait plus d'une école d'art que de sciences sociales. C'est pour cela que l'on a pris en compte toutes ces remarques, toutes ces problématiques, pour je pense proposer un nom qui est davantage lisible à la fois pour nous, mais surtout pour les candidats et pour le marché du travail. Évidemment, on travaille aussi en lien avec des agences du design, avec des entreprises qui ont ce que l'on appelle des « Innovation lab ». Elles incitent et travaillent justement sur le *strategic design* et le management de l'innovation. Et, c'est avec eux que l'on a construit ce nouveau nom. Mais, là encore, le contenu du Master ne change pas finalement par rapport à ce qu'il était. Je pourrais en parler longtemps, mais je pense que ce serait peut-être mieux de répondre aux questions qui peuvent se poser, s'il y en a. En tout cas, vraiment, on est désolé de cette précipitation de calendrier. Mais, il fallait que l'on aille vite parce que comme vous le savez la saison des admissions, si je puis dire, en procédure française de Master, est déjà terminée. Elle s'est terminée la semaine dernière. Et, il fallait que l'on puisse montrer aux candidats qu'ils allaient candidater dans un master finalement qui était renouvelé.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, M. BONAVENTURE. Et, ma remarque d'ailleurs ne s'adresse pas à vous particulièrement. Au contraire, je vous remercie d'être venu et d'avoir accepté de faire cette présentation devant nous, et je sais que vous n'êtes pas pour grand-chose si ce n'est pour rien du tout dans le calendrier qui a été un peu impacté. Effectivement, c'est une remarque de méthode, mais je ne vais pas y revenir 15 ans. Le nom avait fait l'objet de beaucoup de discussions. Le vote avait été particulièrement serré en CVEF. Et, à ce titre, comprendre de vos remarques que justement le CI a eu également des interrogations et finalement un nouveau nom a été approuvé. De ce point de vue, je me réjouis. Je me réjouis moins effectivement que nous n'avons pas du tout été prévenus de ce calendrier un peu hâté, alors même que nous pouvions le comprendre. Et, du coup, il ne respecte pas parfaitement les statuts de Sciences Po et les prérogatives du CVEF. Du reste, on ne peut pas dire non plus que l'inscription de ce point à l'ordre du jour fût particulièrement spontanée puisqu'il a fallu se battre un peu gentiment. Et, rapidement, nous avons tous été d'accord, mais nous battre un tout petit peu pour que le point soit inscrit à l'ordre du jour. À l'origine, il n'était pas censé être évoqué. Ensuite, il devait juste être dans les questions diverses. J'aimerais savoir et avoir l'assurance à l'avenir que l'on n'ait plus ce genre de choses. C'est assez contradictoire en plus avec ce qu'a dit Mathias VICHERAT quand il est venu en début de Conseil la dernière fois, en fin d'année dernière. Et, quand il a bien dit qu'il voulait que le CVEF assume toutes ses prérogatives, et en particulier ses prérogatives en matière pédagogique. Et, nous y sommes tout à fait favorables. Dans ce cas, nous voulons en avoir les moyens. Cela repose évidemment sur un travail conjoint et partagé, mais aussi sur la vigilance de chacun. Mais, une vigilance en confiance. Merci.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci. Je me joins à la remarque de M. CHARPENTIER.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Oui, juste dire dont acte et puis que, M. CHARPENTIER, vous devez aussi nous donner acte que c'est la première fois que cela arrive depuis des années. Cela n'est jamais arrivé. C'est lié certainement au contexte et à cette fin d'année qui a été particulière. Nous avons bien noté. Merci.

## **III. CALENDRIER ÉLECTORAL DES INSTANCES DE L'IEP**

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On peut passer au point sur le calendrier électoral des instances de l'IEP par Mme HERLICQ, déléguée des ressources et vie enseignante.

### **Sylvie HERLICQ**

Bonjour à tous. Les mandats de quatre membres de ce Conseil arrivent à échéance durant le printemps. Donc, nous devons procéder à un nouveau vote pour élire ces représentants. Il s'agit des représentants des chargés d'enseignements, des enseignants vacataires à Sciences Po. Il y a quatre postes à pourvoir. Chacun des élus est accompagné d'un ou d'une suppléante. Il y a donc sur les quatre postes deux postes des chargés d'enseignements secteur public et deux postes chargés d'enseignements secteur privé. Les mandats sont de trois ans. Et, pour être électeur et élu, la condition est d'assurer au minimum 24 heures d'enseignements sur l'ensemble de l'année universitaire 2021/2022. Pour vous donner un ordre de grandeur, par rapport au précédent scrutin équivalent, les listes électorales comprenaient environ 2 400 chargés d'enseignements. Le vote est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, c'est-à-dire que l'élection peut être acquise dès le premier tour à la majorité absolue ou à la majorité relative lors d'un éventuel second tour. Il s'agit d'un scrutin uniquement numérique, par internet. Le calendrier qui vous est proposé est un calendrier qui reprend tout à fait les délais habituels, et qui commence par l'affichage des listes électorales le 22 février 2022, et qui se termine au plus tard par une proclamation des résultats le 1<sup>er</sup> avril. Nous avons évidemment été très vigilants sur les congés scolaires de telle sorte que rien n'interfère ou limite les participations de nos chargés d'enseignements à ce scrutin. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

## IV. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2021-2022 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On peut passer au prochain point de l'ordre du jour. Donc, la validation des conventions annuelles 2021/2022. M. VIVIEN, je vous laisse la parole.

### **Baptiste VIVIEN**

Bonjour tout le monde. Cela devrait aller très vite. En effet, il n'y a qu'une seule association qui est proposée à votre validation pour ce Conseil. Il s'agit de l'association des élèves de l'École des Affaires internationales, PSIA, pour laquelle l'École a proposé un montant de 4 000 euros qui ira évidemment à tout ce qui permettra la mise en œuvre de la mission qui leur est déléguée, mais aussi une partie qui a pour but de permettre l'organisation du gala de fin d'année tant attendu depuis deux ans.

### **Pauline LEBARON**

En fait, on souhaitait simplement réagir au nom des élus UNEF au fait, dans les missions de l'association, qu'est inscrit que l'association doit organiser des élections de représentants pour traiter avec l'administration de l'École. On pense que ce n'est pas comme cela que doit s'organiser la représentation étudiante. Ce n'est pas ce rôle de ces associations de filières, mais il faudrait sur le modèle de ce qui se fait dans les universités avoir pour chaque école de Master un Conseil dans lequel des représentants seraient élus par les étudiants de l'école, avec donc une représentation syndicale. Là-dessus, on pense avec la nouvelle direction de Sciences Po qu'il serait bien qu'il y ait des évolutions de fond sur ce sujet de l'organisation de notre démocratie étudiante à Sciences Po. C'est pour cela que nous allons nous abstenir sur ce vote parce que nous n'avons pas non plus pour volonté de pénaliser l'association de filière de PSIA.

### **Sébastien THUBERT**

Mme LEBARON, merci pour votre remarque. Vous soulevez un sujet d'importance qui est la gouvernance de proximité pour les programmes et les campus, et la manière d'assurer un dialogue étudiant au plus près des programmes. Cela fait partie des chantiers que Mathias VICHERAT souhaite lancer cette année, et les mécanismes de représentation entre ces programmes, et aussi, mais avant tout les conseils qui ont la légitimité pleine et entière pour traiter des questions pédagogiques, et la manière dont nous créons un système qui permet une représentation harmonisée, dont les règles sont explicites et claires pour l'ensemble des programmes. Là, il faut plus voir ce point pour cette association comme un point d'étape intermédiaire. Et, généralement, cette association intervient plutôt sur le champ de la vie étudiante et de la vie courante, notamment dans une école où 70 % des étudiants sont des étudiants internationaux, ce qui permet en fait une prise en compte un peu spécifique de ce public. Et, c'est extrêmement précieux pour l'accompagnement de toutes et tous. Je vous rappelle qu'il est courant — vous faites référence aux universités — que les associations permanentes soient pleines et entières parties prenantes dans le dialogue étudiant, et dans la prise en compte notamment quand on parle des bureaux de la vie étudiante. Elles sont, au titre du Code de l'éducation, pleinement représentatives. Mais, en tout cas, le point que vous soulevez va être pris en compte dans les prochaines semaines. Et, nous allons avec les associations représentatives — les quatre associations — travailler cette question.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Je vous propose que l'on passe au vote.

*Le Conseil valide à la majorité des voix exprimées la convention annuelle 2021-2022 de l'association permanente (3 abstentions)*

## V. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On peut passer à la reconnaissance des associations étudiantes. M. VIVIEN, je vous redonne la parole.

**Baptiste VIVIEN**

Merci, Mme la Présidente. Là aussi, une association s'est manifestée depuis le précédent Conseil. Il s'agit d'une association qui avait été initiative étudiante l'année précédente, l'année 2020/2021, *The Quarterly Magazine*. C'est une association rémoise qui remplit toutes les conditions pour obtenir le statut d'association reconnue.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci. Des remarques ou des questions ? Nous passons au vote.

*Le Conseil accorde à l'unanimité des voix la qualité d'association étudiante reconnue à cette association.*

**VI. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 10 JANVIER 2022**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On va passer au point sur l'adoption des financements des projets étudiants. Je ne vais pas m'attarder sur les financements favorables que vous pourrez découvrir dans le document qui vous a été envoyé. Je vais peut-être juste revenir sur le rejet du financement des associations Jeunes européens. En fait, il y a deux associations qui sont affiliées à la même antenne nationale de Jeunes européens. Donc l'antenne de Paris et l'antenne de Reims qui ont toutes les deux demandé des financements pour des weekends, des projets de voyage de sensibilisation sur les questions européennes, sauf que les deux projets sont prévus le même weekend. Je crois que c'est celui du 1<sup>er</sup> avril.

**Baptiste VIVIEN**

Premier weekend d'avril, oui.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci. Donc, la Commission a souhaité inviter les deux associations à collaborer et à revoir leur organisation respective pour que chaque projet puisse être accessible à l'ensemble des campus. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

**Kévin COHEN**

J'ai une question. J'avoue avec les élus UNEF que l'on a du mal à comprendre ce positionnement. Ce n'est pas justement tout l'intérêt d'avoir deux antennes distinctes, une pour chaque campus, que de proposer aux campus en région des voyages spécifiques. On se pose la question de la pertinence du positionnement de la Commission.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

En fait, ce n'est pas vraiment un rejet de financement. C'est plus un ajournement pour que les deux puissent se coordonner. Donc, ce n'est pas un refus complet. Simplement, ça nous semblait plus logique qu'ils se coordonnent à ce niveau. Mais, je ne sais pas si d'autres membres de la Commission veulent réagir.

**Raphaël CHARPENTIER**

Oui, effectivement, il n'est absolument pas question de refuser. D'ailleurs, je crois même que nous avons dit — je pense, Baptiste VIVIEN, que vous leur avez relayé — que les deux seraient financés naturellement. Quand on a pris la décision, justement la question s'est posée de savoir la date de la prochaine réunion de la CVE. À l'occurrence, à la fin de ce mois. Et, on s'est demandé si cela avait un impact potentiel sur les projets. Et, la réponse, comme ce n'était seulement que deux ou trois semaines plus tard que se réunissait à nouveau une commission, était non. Il n'y en avait pas, d'autant qu'il y avait une assurance de financement. Simplement, justement, l'un des projets visait à organiser un voyage à Bruxelles pour tous les campus. En l'occurrence, la donnée des démarches était un peu du coup contradictoire parce que l'une s'adressait à tous les campus, alors qu'un autre campus le même weekend

faisait un événement interne. Il n'est évidemment pas question d'empêcher l'un ou l'autre de s'organiser, de faire des événements pour un campus ou pour un autre, dans un campus ou dans un autre. C'est évidemment l'intérêt des antennes dans les campus en région. De ce point de vue, je partage tout à fait la remarque qui a été faite. Simplement, en l'espèce, il y avait justement quelque chose de contradictoire dans les deux démarches. C'est pour cela que nous avons demandé si les deux associations pouvaient se mettre d'accord, et au moins revoir ou expliquer un peu ce qui semblait contradictoire avant que nous puissions donner un avis, et donc un financement qui sera naturellement accordé aux projets.

**Baptiste VIVIEN**

Je peux même ajouter que les deux associations ont très bien entendu le retour de la Commission. Elles sont en discussion. Elles ont bien compris que l'idée était en fait de pouvoir faire bénéficier chaque projet au plus grand nombre et donc à chaque campus. C'est en cours. Elles seront représentées à la prochaine CVE qui a lieu lundi prochain, lundi 24.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci. D'autres questions ou remarques ? Très bien. On peut passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

*Le Conseil valide à l'unanimité des voix le financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante (CVE).*

## **VII. ADOPTION DU PROJET-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Pour finir, on peut donc passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre. Y a-t-il des questions ou des remarques avant de passer au vote ?

**Florence DANTON**

J'ai une toute petite remarque de détail. Page 18, la retranscription d'une intervention que j'avais eu l'occasion de faire a transformé malencontreusement les très beaux locaux en « travaux locaux ». Ce n'est pas tout à fait le même sens. Je tenais juste à rectifier ce détail. Merci.

**Ismahane GASMI**

C'est bien noté Mme DANTON, la modification sera faite.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. On peut donc passer au vote.

*Le procès-verbal en date du 6 décembre est adopté à l'unanimité des voix*

## **VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Et, pour conclure, on peut passer aux questions diverses. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des questions ?

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci, Mme la Présidente. Très brièvement, ce Conseil et c'était pendant la précédente législature, je crois, que j'en avais été à l'initiative, mais avec tous ceux qui étaient déjà membres de ce Conseil, avaient déjà voté il y a quelques mois une motion pour appeler à la libération de Fariba ADELKHAH. Elle a été à nouveau emprisonnée en Iran la semaine dernière. Il s'agit évidemment d'un drame qui dure depuis des mois maintenant avec différentes étapes, et qui à nouveau rentre dans une étape dure et

insupportable. Je crois que toute notre Institution peut y être sensible et solidaire. Nous n'avons pas de motion formelle à mettre au vote. Peut-être qu'on pourrait le faire lors d'un prochain Conseil. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Mais, je souhaitais — j'espère que chacune et chacun pourrait peut-être se joindre à moi — noter notre solidarité, la solidarité de ce Conseil collective, notre appel à une solution, et à son retour en France le plus rapide possible.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Merci beaucoup. Je suis du même avis. Je pense que c'est une très bonne idée. Mme BONVALET-YOUNES, vous avez une question.

**Sarah BONVALET-YOUNES**

Oui, par rapport au sujet de l'endométriose qui a donc été reconnue par l'Assemblée nationale la semaine dernière comme ALD. Cela ouvre à une prise en charge maximale des traitements par la Sécurité sociale, mais aussi par la prescription d'un arrêt maladie longue durée. L'an dernier, avec l'UNEF, on a fait une campagne sur ce sujet, et l'on pense que le fait que ce sujet soit dans l'actualité devrait pousser Sciences Po à mieux accompagner les étudiantes qui souffrent d'endométriose. Et, notamment en banalisant les absences liées à cette maladie.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. M. THUBERT propose de faire une déclaration commune dès maintenant au sujet de la demande de libération de Mme ADELKHAH. Est-ce que quelqu'un a des contributions à donner dès à présent ?

**Raphaël CHARPENTIER**

Je ne sais pas exactement le texte que l'on pourrait mettre, mais dans ce cas je pense que l'on pourrait peut-être s'entendre, si chacune et chacun en est d'accord évidemment pour une motion de solidarité, d'appel à la libération, et de retour en France de Fariba ADELKHAH. Si l'on s'en tient à cela, est-ce que l'on ne pourrait pas procéder à un vote dès maintenant du Conseil, si cela convient à tout le monde ?

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Oui, tout à fait.

**Emiliano GROSSMAN**

Juste une remarque. Il y a déjà pas mal de déclarations et est-ce qu'il ne suffit pas que l'on associe aux déclarations de la direction ? Il y a eu pas mal de choses. Il y a eu une mobilisation la semaine dernière. Je ne veux pas minorer notre contribution, mais disons que l'on est assez mobilisé sur ces questions actuellement, je crois.

**Raphaël CHARPENTIER**

Je l'entends tout à fait. C'était le sens de ma première remarque, d'ailleurs. C'était plutôt de noter notre soutien collectif.

**Grégoire ÉTRILLARD**

Je suis d'accord avec Emiliano GROSSMAN parce que les termes des déclarations des uns et des autres sont très travaillés. Je pense qu'il est mieux de nous associer plutôt que d'essayer de rédiger de nouveau quelque chose qui pourrait être maladroit.

**Jérôme SGARD**

Oui, je suis exactement dans le prolongement. Effectivement, on peut penser aux déclarations du comité de soutien à Fariba qui a été très organisé et structuré, mais aussi très fiable depuis hélas bientôt deux ans. Il me semble qu'appuyer le comité serait le plus simple et le plus clair.

**Grégoire ÉTRILLARD**

le coup, sur le fond, on est tous d'accord. Je ne sais pas la date de la prochaine réunion, mais peut-être que l'on pourrait avoir une phrase réfléchie d'ici la prochaine réunion pour avoir un vote, et que cela se fait en une fois.

**Raphaël CHARPENTIER**

On peut dire que l'on se joint aux déclarations du comité de soutien à Fariba ADELKHAH.

**Sébastien THUBERT**

Si vous permettez, Mme la Présidente, comme le Conseil vient finalement de soutenir les différentes déclarations, peut-être tout simplement déléguer à nos deux présidents le soin d'appuyer le soutien du Conseil auprès du comité de soutien et des différentes déclarations. Ce sera peut-être le plus opérant.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Très bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point ou un autre ?

**Sébastien THUBERT**

Juste un point d'information pour l'ensemble du Conseil, en particulier, celles et ceux qui sont sur le campus parisien, nous avons évoqué lors de la présentation du campus 2022 un certain nombre de conditions liées au permis de construire avec le contrôle d'accès au bâtiment qui se fait par badge. Cela fait partie d'une des conditions du permis de construire liées aux travaux. Juste pour vous dire qu'il y aura une nouvelle phase de tests qui sera lancée plutôt courant mars pour laisser le temps aux gens de prendre leurs repères dans le bâtiment. L'absence, du coup, de contrôles cartes va être compensée par du personnel de sécurité en plus pour répondre à nos exigences fixées dans le permis de construire. Il y aura une semaine de tests à nouveau pour régler les différents sas d'accès et identifier les éventuelles difficultés. Puis, une mise en application en rappelant un principe important. Cela n'enlèvera pas la présence humaine à la fois accueil des appariteurs et d'agents de sécurité qui seront là pour fluidifier notamment les passages aux grandes heures du croisement de flux, des interours, etc. Nous avons pu résoudre un certain nombre de problématiques d'activation des cartes d'enseignants notamment qui ont été identifiées durant la première phase de tests, afin que ce soit plus facile d'usage. Juste pour vous rappeler que nous avons en fait l'expérience de ce type de système car il est en place au 117 boulevard Saint-Germain et notamment aussi au 199 boulevard Saint-Germain. Ce sont des systèmes que l'on connaît bien sur le campus du Havre, mais aussi à Reims. Nous serons à votre disposition, notamment durant cette période de tests, s'il y avait des difficultés. Nous tenions à vous prévenir dès maintenant. Nous reviendrons vers vous d'ici là pour vous indiquer le fonctionnement prévu.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, M. THUBERT. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, cette fois-ci, je vous propose de clore ce Conseil. Merci encore à tous. Bonne journée.

*Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 9 heures 41.*